



# RAPPORT ANNUEL

Conseil d'établissement  
2024-2025

École secondaire Louis-Riel



## MESSAGE DE LA PRÉSIDENCE du conseil d'établissement

Nous, les membres du conseil d'établissement de l'école secondaire Louis-Riel, avons été mobilisés tout au long de l'année scolaire 2024-2025 afin de mener à bien notre mandat. Nous avons fait preuve d'un grand engagement, avec pour objectif commun de favoriser le bien-être et la réussite des élèves.

Ainsi, nous avons collaboré et pris des décisions sur une grande variété de sujets. Bien que ce rapport annuel dresse le bilan de nos activités et des actions réalisées, il ne peut refléter toute la qualité de nos échanges, de même que notre rigueur.

Située dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve à Montréal, l'école Louis-Riel est fréquentée par une grande diversité d'élèves, reflet du secteur dans lequel elle se trouve. Elle offre une variété d'options et de programmes éducatifs, ainsi que de nombreux services et activités.

Quelque 1 455 élèves y sont scolarisés. L'équipe-école est composée de près d'une centaine d'enseignantes et d'enseignants, ainsi que d'une cinquantaine de membres du personnel professionnel et de soutien, en plus de la direction.

À titre de présidente, j'aimerais remercier chaleureusement toutes les personnes ayant apporté leur collaboration, notamment les membres du personnel, les élèves, les parents, les membres de la communauté, les substituts et différentes instances de l'école et du Centre de services scolaire de Montréal. Cette participation active, bien souvent bénévole, s'est révélée essentielle à notre succès collectif.

Je tiens à souligner la contribution exemplaire de chacun des membres du conseil d'établissement. J'espère que les personnes élues l'an prochain seront aussi investies que celles que j'ai eu le plaisir de côtoyer au cours des dernières années.



Marilaine Bolduc-Jacob  
Présidente du conseil d'établissement 2024-2025  
École secondaire Louis-Riel

## **Table des matières**

1. Présentation du conseil d'établissement .....	4
1.1 Liste des membres du conseil d'établissement.....	4
1.2 Liste des substituts .....	4
2. Bilan des activités du conseil d'établissement .....	5
2.1 Calendrier des séances du conseil d'établissement.....	5
2.2 Activités réalisées et décisions prises.....	5
2.3 Résultats obtenus .....	8
Annexes .....	9
Annexe 1 : Avis au CSSDM pour la récupération des locaux occupés par le centre Tétreaultville (19 février 2025) .....	9
Annexe 2 : Réponse du CSSDM à la consultation sur le PTRDI 2025-2028 (11 mars 2025).....	13
Annexe 3 : Réponse du CSSDM à l'avis pour la récupération des locaux occupés par le centre Tétreaultville (13 mars 2025) .....	14
Annexe 4 : Avis au CSSDM pour la récupération des locaux occupés par le centre Tétreaultville (30 avril 2025).....	16
Annexe 5 : Réponse du CSSDM à l'avis pour la récupération des locaux occupés par le centre Tétreaultville (30 mai 2025) .....	17

# 1. Présentation du conseil d'établissement

## 1.1 Liste des membres du conseil d'établissement

Nom et prénom	Titre (ex. : parent, personnel scolaire et fonction au conseil)	Mandat
Marilaine Bolduc-Jacob	Parent, présidente	2024-2026
Dominique Chandonnet	Parent, vice-présidente et déléguée au comité de parents	2024-2026
François Bouchard	Personnel enseignant	2024-2025
Marie-France De Montigny	Personnel enseignant	2024-2025
Isabelle Fumas	Parent	2023-2025
Julie Hornez	Membre de la communauté (Projet Harmonie)	2024-2025
Sarah Jeaidi	Parent	2023-2025
Yamina Kolfi	Parent, substitut au comité de parents	2024-2026
Thuy Phuong La	Parent	2024-2026
Rémi Lafleur-Paiement	Membre de la communauté (Je Passe-Partout)	2024-2025
Simon Laurent	Personnel enseignant	2024-2025
Nadine Leduc	Direction	2024-2025
Alexandra Mercier-Ménard	Personnel professionnel	2024-2025
Leïla Moknine	Personnel enseignant	2024-2025
Samir Nedjma	Parent	2023-2025
Mirana Océane Ramaroarivony	Élève	2024-2025
Vanessa Vranas	Personnel enseignant	2024-2025
Hadj Zitouni	Parent	2023-2025
Adel Ali	Personnel enseignant	2024-09 au 2025-01
Mourida Zarraa	Personnel enseignant	2025-04 au 2025-09

En 2024-2025, 21 personnes ont siégé au conseil d'établissement, dont 18 ayant droit de vote. Seul le poste du personnel de soutien est demeuré vacant. Le mandat d'une élève a pris fin en cours d'année et un enseignant s'est désisté, pour être remplacé par une autre enseignante. Deux représentantes ont siégé au comité de parents du Centre de services scolaire de Montréal à titre de déléguée et de substitut.

## 1.2 Liste des substituts

Nom et prénom	Titre (ex. : parent, personnel scolaire et fonction au conseil)	Mandat
Fleuristin Beliot	Parent substitut	2024-2025
Maria BenlemKaddem	Parent substitut	2024-2025
Salima Bounhar	Parent substitut	2024-2025
Rida Cherqui	Parent substitut	2024-2025
Ariany Garcia	Parent substitut	2024-2025
Louis-Philippe Grégoire	Enseignant substitut	2024-2025
Ltifi Khaled	Parent substitut	2024-2025
Nadia Outamant Jeniani	Parent substitut	2024-2025
Long Vu	Parent substitut	2024-2025
Luc Larivière	Enseignant substitut	2024-09 au 2025-02

Cette année encore, les postes de parents substituts ont été comblés au maximum. Sept des huit parents élus ont siégé à au moins une séance, que ce soit à titre de substitut ou de membre du public. Le personnel enseignant a élu deux substituts, dont un qui s'est désisté. Ces deux membres du personnel ont assisté à au moins une séance à titre de substituts. Il n'y avait pas de substitut pour le personnel professionnel, le personnel de soutien et les élèves.

## 2. Bilan des activités du conseil d'établissement

### 2.1 Calendrier des séances du conseil d'établissement

Date (jour-mois-année)	Type de séance préciser : ordinaire, extraordinaire, sous-comité, etc.
16-10-2024	Ordinaire
27-11-2024	Ordinaire
18-12-2024	Ordinaire
19-02-2025	Ordinaire
02-04-2025	Ordinaire
30-04-2025	Ordinaire
04-06-2025	Ordinaire

Le conseil d'établissement a tenu sept séances ordinaires et aucun autre type de séance. Celle de janvier 2025 a été annulée, les points à l'ordre du jour pouvant être traités ultérieurement. Le taux de présentisme des membres était de 84 % pour l'ensemble des séances et des substituts ont pu combler plusieurs des absences.

### 2.2 Activités réalisées et décisions prises

Sujets traités	Dates (Mois-année)	Actions réalisées (Ex. : adopté, approuvé, consultation effectuée, actualisation, etc.)	Commentaires (Précision, collaborateurs, ne s'applique pas, etc.)
<b>Pouvoirs généraux</b>			
Adoption du projet éducatif <sup>1</sup>	06-2025	Information	Bilan 2024-2025 et projections 2025-2026 : rencontre de l'équipe-école
Adoption du plan de lutte contre l'intimidation et la violence	10-2024 06-2025	Adoption Approbation	Plan et son actualisation Évaluation des résultats
Approbation des règles de conduite et des mesures de sécurité (ou règles de fonctionnement pour les centres)	06-2025	Approbation	Code de vie, en conformité avec les directives ministérielles sur les appareils mobiles et le vouvoiement
Approbation des contributions financières exigées	04-2025 06-2025	Consultation par le CSSDM  Information	Politique relative aux contributions financières des parents ou usagers Aucune contribution volontaire inscrite à la facture de 2025-2026
Établissement des principes d'encadrement des coûts des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe	04-2025	Approbation	Résolution autorisant la direction à commander du matériel didactique jusqu'à 15 % plus cher que ce qui est approuvé
Approbation de la liste du matériel d'usage personnel			Liste déterminée au début de l'année 2025-2026
Adoption des règles de fonctionnement des services de garde			S/O
Avis auprès de la direction d'établissement (pouvoir d'initiative) ou du centre de services scolaire	12-2024  02-2025  04-2025  04-2025	Résolution : émission d'un avis à envoyer au CSSDM  Résolution : avis au CSSDM  Résolution : avis au CSSDM  Dépôt : lettre du CSSDM	Rédaction : Comité pour la récupération des locaux Objet : récupération des locaux occupés par le Centre Tétreaultville Annexe 1 Objet : offre de repas végétariens dans les cafétérias Objet : réponse à l'avis sur la récupération des locaux Annexe 3

<sup>1</sup> D'autres pouvoirs sont également indiqués dans la LIP et le conseil d'établissement pourrait le mentionner dans la colonne des actions à réaliser.

	04-2025 04-2025 06-2025	Résolution : avis au CSSDM  Dépôt : lettre du CSSDM  Dépôt : lettre du CSSDM	Objet : récupération des locaux occupés par le Centre Tétreaultville Annexe 4 Objet : réponse à l'avis concernant les services alimentaires Objet : réponse à l'avis sur la récupération des locaux Annexe 5
Formation de comités (ex. : sous-comité sur un sujet en particulier)	12-2024	Formation	Comité pour la récupération de locaux
Consultation sur la modification ou la révocation de l'acte d'établissement	11-2024 02-2025	Consultation par le CSSDM  Dépôt : lettre du CSSDM	Objet : PTRDI 2025-2028 et acte d'établissement 2024-2025 Objet : réponse à la consultation sur le PTRDI Annexe 2
Consultation sur les critères de sélection de la direction	12-2024	Consultation par le CSSDM	Résolution à huis clos
Information aux parents et à la communauté des services éducatifs offerts et de leur qualité			Informations disponibles sur le site web de l'école
Transmission de documents à l'intention des parents	09-2024	Convocation	Assemblée générale annuelle des parents
<b>Pouvoirs liés aux services éducatifs</b>			
Approbation des modalités d'application du régime pédagogique	11-2024 12-2024 02-2025	Approbation  Approbation Approbation	Programmes locaux en éducation physique Programmes locaux en français Programmes locaux en sciences
Consultation sur le choix des manuels scolaires et du matériel didactique, et des modalités de communication ayant pour but de renseigner les parents sur le cheminement scolaire de leur enfant	04-2025	Approbation	Matériel didactique, avec autorisation de dépassement du prix des articles de 15 %
Approbation de l'orientation générale en vue de l'enrichissement ou de l'adaptation des objectifs et contenus des programmes d'études	11-2024 06-2025 06-2025	Information  Approbation Approbation	Transfert du programme Aéro 2 vers un autre établissement par le CSSDM Politique d'admission au PEI Politique d'admission au programme Galilée
Approbation des conditions et modalités de l'intégration des activités ou contenus prescrits par le ministre (ex. : éducation à la sexualité)	12-2024	Approbation	Contenus non dédiés en éducation à la sexualité en complément du CCQ
Approbation du temps alloué à chaque matière (grilles-matières)	12-2024	Approbation	
Approbation des activités éducatives nécessitant un changement (hors-horaire ou hors-école)	10-2024 10-2024 11-2024 12-2024 02-2025 04-2025 04-2025	Résolution  Approbation Approbation Approbation Approbation Approbation Approbation	Démarche pour l'approbation de sorties éducatives hors-CÉ Tableau des sorties éducatives Tableau des sorties éducatives
Approbation de la mise en œuvre des programmes de services complémentaires et particuliers (ou d'éducation populaire pour les centres)	11-2024	Approbation	Contenus d'orientation scolaire et professionnelle
Consultation des parents	10-2024 11-2024	Consultation par l'OPP en collaboration avec le CÉ  Information : présentation des résultats	Objet : manque d'espace dans l'école  Sondages aux parents et aux membres du personnel sur le manque d'espace dans l'école
Consultation obligatoire des élèves ou d'un groupe d'élèves	11-2024 12-2024 01-2025 04-2025 04-2025	Information : échanges sur la consultation  Information : présentation des résultats  Réunion : conseil des élèves  Résolution : mandat au conseil des élèves  Information : présentation des résultats	Propositions de sujets et de moyens de communication Consultation 2023-2024  Propositions du CÉ et collaboration pour mener la consultation Réalisation du sondage et analyse des résultats Consultation 2024-2025

<b>Pouvoirs liés aux services extrascolaires</b>			
Organisation des services extrascolaires (ex. : activités parascolaires)	11-2024 02-2025	Approbation Approbation	Mesure protégée pour les activités parascolaires Liste des activités parascolaires ajoutées
Conclusion de contrats avec une personne ou un organisme			S/O
<b>Pouvoirs liés aux ressources financières et matérielles</b>			
Approbation concernant l'utilisation des locaux et immeubles mis à la disposition de l'établissement			S/O
Sollicitation ou réception de sommes d'argent (fonds à destination spéciale)	06-2025 06-2025 06-2025	Résolution Résolution Résolution	Transfert de fonds pour une subvention de l'organisme Ex3 Transfert de fonds pour une donation de l'organisme PITREM Transfert de revenus reportés
Adoption du budget annuel de l'établissement	11-2024 12-2024 04-2025 04-2025 06-2025	Information Information Information Information Adoption	Dépôt des surplus et déficits 2023-2024 Rapport sur le budget 2024-2025 Impacts du nouvel indice de défavorisation en 2025-2026 État de la situation en 2024-2025 Budget pro forma 2025-2026
<b>Autres activités réalisées (ex. : consultations, informations, projets spéciaux, etc.)</b>			
Régie interne	10-2024	Résolution	Adoption à l'unanimité
Rapport annuel du conseil d'établissement	10-2024 06-2025	Adoption Résolution	Rapport 2023-2024 Adoption du rapport 2024-2025 à la première séance de 2025-2026
Présence et interventions du CSSDM	11-2024 12-2024 02-2025	Évaluation Information Information	Membre du public : avocate du CSSDM Recommandations sur la gestion du temps et de la période du public Échanges sur le cadre des interventions du CSSDM dans un CÉ
Modifications à l'horaire des élèves	02-2025 02-2025 04-2025 04-2025	Approbation Approbation Approbation Approbation	Horaire des pratiques d'exams en 5 <sup>e</sup> secondaire et de l'examen ministériel en 2 <sup>e</sup> secondaire Arrivée tardive après la sortie scolaire à Québec et Lévis en 5 <sup>e</sup> secondaire Horaire des exams de mai et de fin d'année pour tous les niveaux Arrivée tardive après la collation des grades en 5 <sup>e</sup> secondaire
Politique relative à l'initiation à la démocratie scolaire	04-2025	Consultation par le CSSDM	Résolution
Assemblée générale annuelle des parents	06-2025	Résolution	Tenue à l'école le 18 septembre 2025, de 18 h à 19 h 15

## **2.3 Résultats obtenus**

Participation à quatre consultations par le CSSDM :

- PTRDI 2025-2028 et acte d'établissement 2024-2025
- Critères de sélection d'une direction d'établissement
- Politique relative aux contributions financières des parents ou usager
- Politique relative à l'initiation à la démocratie scolaire

Sensibilisation du CSSDM à l'occupation prolongée de locaux par le Centre Tétreaultville et des répercussions de cette situation sur l'école Louis-Riel

- Questions et de commentaires transmis au CSSDM concernant le PTRDI 2025-2028
- Consultation des parents et du personnel concernant le manque d'espace
- Formation d'un Comité pour la récupération de locaux
- Envoi de deux avis formels au CSSDM concernant la récupération des locaux

Approbation des critères d'admission aux deux programmes particuliers offerts par l'école :

- Programme d'éducation intermédiaire (PEI) du Baccalauréat international (IB)
- Programme Galilée

Adoption du plan de lutte contre l'intimidation et la violence et approbation de l'évaluation des résultats

Consultation des élèves sur une variété de sujets en collaboration avec le conseil des élèves

Approbation du code de vie

Adoption du budget pro forma

Approbation du temps alloué à chaque matière

Approbation du matériel didactique

Approbation des sorties éducatives

Approbation des activités parascolaires

Approbation de modifications à l'horaire des élèves

Adoption de résolutions pour le transfert de fonds dans le cadre de la gestion du budget

Approbation de programmes locaux en français, en sciences et en éducation physique

Approbation des contenus non dédiés en éducation à la sexualité, en complément du programme Culture et citoyenneté québécoise (CCQ)

Approbation des contenus d'orientation scolaire et professionnelle (COSP)

## Annexes

### Annexe 1 : Avis au CSSDM pour la récupération des locaux occupés par le centre Tétreaultville (19 février 2025)

Monsieur Ouimet,

Les membres du conseil d'établissement (CÉ) de l'école secondaire Louis-Riel ont adopté à l'unanimité une résolution lors de la séance du 18 décembre 2024 dont le texte est le suivant :

« Nous demandons de récupérer de façon permanente nos locaux occupés par le centre Tétreaultville afin de répondre aux besoins essentiels et grandissants de nos élèves et du personnel, dès la rentrée scolaire 2025-2026. »

Nous invoquons l'article 78 de la Loi sur l'instruction publique pour vous donner notre avis. Voici les raisons qui soutiennent notre demande :

En 2012, la CSDM (actuellement, CSSDM) a installé temporairement l'école Baril dans l'aile B du 2<sup>e</sup> étage de l'école Louis-Riel en raison des travaux de réparation qu'elle subissait. Un comité de suivi pour la cohabitation des écoles Baril et Louis-Riel a alors été mis en place. Selon le procès-verbal (PV) du CÉ de l'école Baril daté du 29 octobre 2012, la rentrée s'est bien passée pour tout le monde. Cependant, dès 2013, le manque de locaux s'est fait sentir, ce qui a alors été soulevé par le président du CÉ de l'école Louis-Riel.

Par la suite, en 2017, la CSDM a installé le centre Tétreaultville à l'aile B de l'école Louis-Riel pour les mêmes raisons : travaux de rénovation et d'agrandissement (école Saint-François-d'Assise). Cette décision a été prise sans aucune consultation avec le CÉ de l'école Louis-Riel, et ce, malgré la résolution qu'il a adoptée en 2016 demandant la reprise des locaux de l'aile B pour améliorer les conditions d'apprentissage et d'enseignement à Louis-Riel. En effet, le nombre grandissant des élèves et donc des enseignants a fait en sorte que ces derniers se sont retrouvés de plus en plus à l'étroit, ce qui nuisait à l'ergonomie du travail.

Cette situation contrevient à la Politique concernant la révocation ou la modification de l'acte d'établissement d'un établissement d'enseignement de la CSDM. En effet, l'Article 5.3 mentionne que : « Sur demande du conseil d'établissement, la Commission scolaire forme un comité tripartite composé de représentants de la CSDM, de représentants des parents et d'intervenants du milieu. »

D'ailleurs, la communication du CÉ de l'école Louis-Riel diffusée sur la plateforme change.org confirme le manque de concertation : « La décision a été maintenue malgré la manifestation des parents devant le siège social, la mobilisation du comité des élèves, une grande pétition en 2017, déposée au conseil des commissaires par le conseil d'établissement, avec plus de 1 200 signatures. »

La gestion du dossier en 2016-2017 nous paraît hors norme du point de vue de la démocratie scolaire. Certains détails pourraient nous échapper car les PV du CÉ de l'école Louis-Riel pour la période 2012-2017 ne sont plus conservés! Nous avons consulté les anciens PV de l'école Baril, l'archive des quotidiens et les plateformes des médias sociaux afin de retracer le contexte historique du dossier.

Parmi les PV retrouvés, le plus pertinent est celui du 16 décembre 2019 où l'on retrouve au point 7 le refus par le CÉ de l'école Louis-Riel du qualificatif d'école transitoire.

« Le CÉ et l'ensemble du personnel de l'école Louis-Riel demandent de récupérer tous les locaux occupés par le Centre Tétreaultville suite à son déménagement. Le CÉ refuse de reconnaître le qualificatif d'école transitoire que la CSDM tente de lui accorder. L'Acte d'établissement n'a jamais comporté un tel qualificatif et le CÉ s'oppose à toute modification en ce sens. »

Les mêmes problèmes de manque d'espace soulevés par le comité conjoint de suivi Baril-Louis Riel, par la pétition de 2017 ainsi que par des témoins dans les médias, se trouvent aujourd'hui amplifiés par l'augmentation de la population étudiante et des enseignants à Louis-Riel ces dernières années.

Un sondage concernant la problématique en lien avec la pénurie de locaux a été réalisé auprès du personnel en 2022; les résultats du sondage ont été acheminés au CSSDM avec la consultation sur le PTRDI 2024-2027. La réponse du CSSDM à la consultation sur le PTRDI 2024-2027 a été jugée insatisfaisante, car elle ne contenait aucune piste de solution, aucun comité de consultation ou de suivi ni aucune échéance pour la récupération par Louis-Riel de ses locaux.

Depuis la dernière réponse du CSSDM, de nouveaux sondages ont été réalisés pour revalider nos besoins reliés au manque de locaux : un sondage auprès des parents a été fait par l'OPP, à la demande du CÉ en juin 2024. Au total, 412 personnes ont répondu à ce sondage et ses résultats ont été présentés au CÉ lors de la séance du mois de novembre 2024; un autre sondage, auprès du personnel, organisé par la direction, a été fait en parallèle. Les trois sondages convergent vers les mêmes besoins et donc la même nécessité de reprendre les locaux.

Impacts sur la vie étudiante et la réussite scolaire :

1. Risque grandissant de conflits entre élèves à l'intérieur de l'école qui peut être accentué par le manque d'espaces intérieurs calmes, accueillants et reposants. Soulignons, la perte progressive de ces locaux : cafés étudiants, laboratoires informatiques et espaces de jeux éducatifs;
2. Rétrécissement de l'espace disponible à la bibliothèque. La bibliothèque n'est plus une vraie bibliothèque, car elle sert à remplacer des locaux informatiques perdus et même le local des jeux éducatifs (jeux d'échecs);
3. Dîner sur deux périodes : cette réalité entraîne trop de bruit perturbant les classes à proximité de la cafétéria et des corridors et affectant le comportement et la concentration des élèves en classe qui sont facilement distraits ou qui dînent tard et qui ont faim;
4. Manque d'espace dans les casiers, dans les vestiaires et dans les toilettes.

### **Impacts sur le personnel :**

Le manque de locaux et leur partage entraînent un grand nombre d'inconvénients pour le personnel. Les commentaires recueillis dans le sondage sur les locaux trahissent un niveau de stress professionnel élevé et de l'épuisement au quotidien. Plusieurs inconvénients ont des impacts directs sur nos élèves :

1. Incapacité de se présenter convenablement en classe avant le début du cours, surtout pour ceux qui doivent déplacer du matériel d'un local à l'autre par chariot;
2. Ne pas disposer d'un local pour corriger dans le calme;
3. Incapacité de donner des récupérations aux moments opportuns;
4. Perte de temps et stress de ranger et garder organisé un local partagé;
5. Perte de temps et stress de réinstaller constamment des outils technologiques;
6. Manque important de locaux de sciences avec davantage d'élèves inscrits en Galilée.

En somme, 75 % des parents et 92 % des enseignants qui ont répondu aux sondages ont indiqué que le CÉ et l'OPP devraient poursuivre les démarches auprès du CSSDM pour récupérer les locaux.

Force est de constater que de l'installation temporaire de l'école Baril en 2012 à la présence du centre Tétreaultville toujours en cours en 2025, la situation ne s'améliore pas et va en se dégradant, ce qui nourrit l'inquiétude des parents et la détresse du personnel.

La récupération de l'ensemble des locaux sur une base permanente est donc indispensable pour garantir « un milieu accueillant et sécuritaire pour l'ensemble des élèves et des membres du personnel », tel qu'indiqué sur le site Web de l'école.

Nous attendons une réponse écrite de votre part avant la diffusion du PTRDI 2025-2028. Compte tenu de tout ce qui vous a été présenté, nous souhaitons que celle-ci aille dans le sens de notre avis.

Bien cordialement,

Marilaine Bolduc-Jacob  
Présidente du conseil d'établissement  
École Louis-Riel

### **Comité pour la récupération de locaux :**

Thuy Phuong La, parent membre du conseil d'établissement et membre de l'OPP  
Yamina Kolli, parent membre du conseil d'établissement  
Marie-France De Montigny, enseignante membre du conseil d'établissement

## Références

1. Sondage des parents 2024
2. Sondage du personnel 2024
3. Sondage du personnel 2022
4. Pétition et mobilisation par le conseil d'établissement de l'école Louis-Riel, 2017  
<https://www.change.org/p/louis-riel-n-est-pas-un-centre-de-transit-redonnez-nous-nos-locaux-mme-la-pr%C3%A9sidente>  
<https://www.change.org/p/louis-riel-n-est-pas-un-centre-de-transit-redonnez-nous-nos-locaux-mme-la-pr%C3%A9sidente/u/20361887>  
<https://www.change.org/p/louis-riel-n-est-pas-un-centre-de-transit-redonnez-nous-nos-locaux-mme-la-pr%C3%A9sidente/u/20623807>
5. Procès-verbal du conseil d'établissement de l'école Baril, 29 octobre 2012  
[https://baril.cssdm.gouv.qc.ca/files/PV-CE\\_20121029.pdf](https://baril.cssdm.gouv.qc.ca/files/PV-CE_20121029.pdf)
6. Procès-verbal du conseil d'établissement de l'école Baril, 28 février 2013  
[https://baril.cssdm.gouv.qc.ca/files/PV-CE\\_20130228.pdf](https://baril.cssdm.gouv.qc.ca/files/PV-CE_20130228.pdf)
7. Procès-verbal du comité conjoint de suivi – écoles Baril et Louis-Riel, 9 avril 2013  
[https://baril.cssdm.gouv.qc.ca/files/PV-Comite-Baril-Louis-Riel\\_20130409.pdf](https://baril.cssdm.gouv.qc.ca/files/PV-Comite-Baril-Louis-Riel_20130409.pdf)
8. Procès-verbal du conseil d'établissement de l'école Louis-Riel, 16 décembre 2019  
<https://louis-riel.cssdm.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/sites/43/2025/02/Proces-verbal-2019-12-16.pdf>
9. Fatigués de la cohabitation forcée, Le Devoir, 25 mai 2017  
<https://www.ledevoir.com/societe/education/499588/csdm-fatigues-de-la-cohabitation-forcee>
10. Des personnes s'opposent à l'installation temporaire de jeunes adultes à l'École secondaire Louis-Riel, Radio-Canada, 27 avril 2017  
<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1030627/installation-temporaire-jeunes-adultes-centre-tetreaultville-ecole-secondaire-louis-riel-opposition>
11. Politique concernant la révocation ou la modification de l'acte d'établissement  
[https://www.cssdm.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/Revocation\\_modification\\_acte\\_etablissement.pdf](https://www.cssdm.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/Revocation_modification_acte_etablissement.pdf)
12. Les ingrédients de la motivation et de l'engagement, Réseau réussite Montréal  
[https://www.reseaureussitemontreal.ca/wp-content/uploads/2021/02/RRM\\_ingredients\\_motivation\\_engagement.pdf](https://www.reseaureussitemontreal.ca/wp-content/uploads/2021/02/RRM_ingredients_motivation_engagement.pdf)

**Annexe 2 : Réponse du CSSDM à la consultation sur le PTRDI 2025-2028 (11 mars 2025)**

Chers membres du conseil d'établissement,

Nous vous remercions d'avoir pris le temps de répondre au document de consultation.

Nous sommes pleinement conscients des enjeux liés à la capacité d'accueil au secondaire dans le secteur est, ainsi qu'au sein de votre établissement. Nous prenons vos préoccupations très au sérieux et analysons chaque année différentes pistes de solutions. Dès qu'il sera possible de relocaliser les élèves du Centre Tétreaultville dans des espaces adaptés aux besoins des élèves adultes, nous réaffecterons les locaux à l'école Louis-Riel afin d'y accueillir les élèves du secondaire. Malheureusement, à l'heure actuelle, cette solution n'est pas encore réalisable.

Il ne sera donc pas possible de récupérer les locaux pour la rentrée 2025-2026. Dès que les locaux actuellement utilisés par le Centre Tétreaultville pourront être libérés, nous vous en informerons sans délai.

Nous désirons souligner votre précieuse implication tout au long du processus de consultation en vue de l'adoption du PTRDI.

Veuillez agréer nos salutations les plus sincères,

Laurie Rivet  
Analyste scolaire et à la géomatique  
Service de l'organisation scolaire  
Centre de services scolaire de Montréal

**Annexe 3 : Réponse du CSSDM à l'avis pour la récupération des locaux occupés par le centre Tétreaultville (13 mars 2025)**

Madame Bolduc-Jacob,

Nous avons pris connaissance de vos préoccupations concernant l'utilisation des espaces à l'école secondaire Louis-Riel. Nous sommes conscients des enjeux auxquels vous faites référence. Soyez assurée que nous sommes sensibles à cette situation qui inquiète les parents et les membres du personnel.

Vous n'êtes pas sans savoir que la capacité d'accueil au secondaire dans le secteur Est demeure en surpopulation. Chaque année, des professionnels du Service de l'organisation scolaire effectuent des analyses de quartier. En collaboration avec le Service des ressources matérielles, les espaces disponibles sont aussi évalués pour trouver des solutions viables et scolariser les 114 000 élèves sur le territoire du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM).

La réhabilitation de notre parc immobilier est un vaste chantier. Nous œuvrons avec soin afin d'optimiser nos interventions, et ce, tout en priorisant les projets pour continuer d'assurer la sécurité et le bien-être de nos communautés scolaires.

**Utilisation des espaces**

Concernant le manque d'espace signalé, nous souhaitons préciser que l'école accepte environ 400 élèves en libre-choix dans les classes ordinaires qui viennent des autres territoires-écoles du CSSDM. En plus, l'école accueille 150 élèves extraterritoriaux qui devraient fréquenter d'autres centres de services scolaires.

D'autre part, le partage des locaux pour les enseignants ainsi que la planification de deux périodes de dîner à la cafétéria sont des réalités qui se vivent régulièrement dans les écoles secondaires au Québec.

En ce qui a trait à l'utilisation des locaux en soirée pour la francisation, il s'agit d'un scénario envisageable, mais qui à ce moment-ci, est très improbable.

**Destination du Centre Tétreaultville**

Dès que nous pourrons relocaliser le Centre Tétreaultville dans des espaces qui répondent aux besoins des élèves adultes, nous pourrons réattribuer les locaux à l'école Louis-Riel pour y accueillir des élèves de la formation générale jeunes, mais ceci est impossible pour le moment.

Tout comme vous, nous croyons à l'importance d'offrir des milieux scolaires adaptés, sains et stimulants pour tous les élèves afin de favoriser leur réussite éducative. C'est aussi la volonté du CSSDM de trouver un autre endroit pour scolariser les élèves du Centre Tétreaultville. Nous sommes à la recherche d'une solution adéquate pour les deux établissements scolaires.

Merci de votre compréhension et de dévouement envers l'épanouissement des élèves.

Veuillez agréer, Mme Bolduc-Jacob, mes plus sincères salutations,

Stéphane Chaput  
Directeur général adjoint  
Centre de services scolaire de Montréal

**Annexe 4 : Avis au CSSDM pour la récupération des locaux occupés par le centre Tétreaultville  
(30 avril 2025)**

Monsieur Chaput,

Les membres du conseil d'établissement de l'école Louis-Riel vous remercient de votre réponse concernant la demande de récupération des locaux actuellement occupés par le centre Tétreaultville.

Cependant, nous constatons être parmi les écoles qui n'ont reçu aucune date de reprise de ces locaux. Nous ne comprenons pas que d'autres écoles transitoires aient déjà récupéré leurs locaux ou, à tout le moins, reçu une date d'échéance qui permette un retour à la capacité initiale.

Considérant les nombreuses démarches entreprises par notre conseil d'établissement, nous souhaitons vous inviter à une de nos séances, afin de discuter de cet enjeu et que vous puissiez nous éclairer. Notre prochaine et dernière séance de l'année 2024-2025 aura lieu le 4 juin.

Nous vous remercions de donner suite à cette lettre dans les plus brefs délais.

Bien cordialement,

Marilaine Bolduc-Jacob  
Présidente du conseil d'établissement  
École Louis-Riel

Comité pour la récupération des locaux :  
Thuy Phuong La, parent membre du conseil d'établissement et membre de l'OPP  
Yamina Kolli, parent membre du conseil d'établissement  
Marie-France De Montigny, enseignante membre du conseil d'établissement

**Annexe 5 : Réponse du CSSDM à l'avis pour la récupération des locaux occupés par le centre Tétreaultville (30 mai 2025)**

Bonjour,

Nous accusons bonne réception de votre proposition de rencontre et vous remercions d'avoir partagé vos préoccupations concernant l'utilisation des espaces à l'école secondaire Louis-Riel.

Le mandat du CSSDM est, avant tout, de répondre aux besoins des élèves de son territoire, jeunes et adultes.

La perspective de mettre fin à l'occupation du Centre Tétreaultville ne peut donc pas être envisagée afin de répondre aux enjeux d'espaces.

Ceci est d'autant plus irréalisable que le contexte économique dans lequel le CSSDM évolue à l'heure actuelle ne permet pas d'envisager un déménagement et une relocalisation.

Les sommes allouées pour le parc immobilier actuellement permettent à peine d'assurer la poursuite des projets en cours et ne laissent aucune autre marge de manœuvre.

L'école Louis-Riel accueille en ce moment près de 400 élèves en libre-choix, en plus de 150 élèves extraterritoriaux.

Ainsi, s'il s'avère que la situation à l'école Louis-Riel débouche sur une impasse quant à sa capacité d'accueil, le CSSDM appliquera sa Politique d'admission, afin de libérer les espaces qui pourront revenir à la population qu'il dessert.

Dans le cas où la situation n'évoluerait pas favorablement à la suite de la mise en application de la Politique d'admission, une rencontre pourra alors se tenir afin d'évoquer ensemble les diverses possibilités.

Votre implication au sein de l'établissement est importante pour nos élèves et leur réussite. Nous en avons pleinement conscience et nous vous remercions de soutenir notre mission éducative et de votre bienveillance constante envers les élèves.

En toute collaboration,

Stéphane Chaput,  
Directeur général adjoint  
Centre de services scolaire de Montréal